

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1968-1969

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1968.

AVIS

PRÉSENTÉ

*au nom de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense
et des Forces armées (1) sur le projet de loi de finances
pour 1969, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.*

TOME V

ARMÉES

Section Air.

Par M. Pierre-Christian TAITTINGER,

Sénateur.

(1) *Cette commission est composée de : MM. André Monteil, président ; Raymond Boin, Jean Péridier, Pierre de Chevigny, vice-présidents ; Jean de Lachomette, Georges Repiquet, M. le général Antoine Béthouart, secrétaires ; Emile Aubert, Edmond Barrachin, Maurice Bayrou, Jean Bène, Charles Bosson, Marcel Boulangé, Louis Brives, Roger Carcassonne, Maurice Carrier, Léon Chambaretaud, Jacques Duclos, Baptiste Dufeu, Roger Gaudon, Pierre Giraud, Robert Gravier, Raymond Guyot, Louis Jung, Alfred Kieffer, Guy de La Vasselais, Jean Lecanuet, Jean Legaret, Marcel Lemaire, Jean Lhospied, Ladislav du Luart, Louis Martin, Michel Maurice-Bokanowski, Gaston Monnerville, Roger Morève, André Morice, Léon Motais de Narbonne, Dominique Pado, Henri Parisot, Vincent Rotinat, Edouard Soldani, Pierre-Christian Taittinger, Jean-Louis Tinaud, Jacques Vassor, Michel Yver.*

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4^e législ.) : 341 et annexes, 359 (tomes I à III et annexe 40), 395 (tome I) et in-8° 42.

Sénat : 33 et 40 (tomes I, II et III, annexes 39 et 34) (1968-1969).

Mesdames, Messieurs,

Le projet de budget de la section « Air » du budget militaire soumis à notre examen, le cinquième dans le cadre de la loi-programme 1965-1970, se caractérise par les observations suivantes :

1° Le titre III implique une compression des dépenses de fonctionnement qui ont subi depuis le mois de mai dernier des hausses importantes. L'exécution des missions confiées à l'Armée de l'Air sera rendue plus difficile.

2° Le titre V représente une situation d'attente, les crédits proposés ne permettant pas de poursuivre les programmes d'équipement selon la cadence initialement prévue. Pour assurer l'avenir, les dotations de ces chapitres devront connaître à partir de 1970 une progression réaliste.

3° Il convient de noter toutefois que les dotations du titre V restent supérieures aux crédits du titre III et que la rupture d'équilibre constatée dans le budget des Armées en faveur des dépenses de fonctionnement ne se rencontre pas dans le cadre du budget de l'Air. Cette tendance favorable devrait être prolongée dans les budgets futurs pour répondre aux exigences de notre défense.

4° Les avis, formulés par notre commission, sur les budgets de l'Armée de l'Air pour les années 1966, 1967 et 1968 restent toujours valables. Les recommandations concernant l'avenir de l'Armée de l'Air, les problèmes des personnels et de l'équipement gardent la même actualité.

Avant d'analyser les différents chapitres de ce budget, il est important de le situer, d'abord dans le budget total des Armées, et d'autre part, d'examiner son évolution par rapport au budget 1968.

I. — Part de la section « Air ».

La part de la section « Air » dans le budget des Armées est la suivante :

	AUTORISATIONS de programme.			CREDITS DE PAIEMENT		
	Armées.	Air.	Pourcentage « Air ».	Armées.	Air.	Pourcentage « Air ».
Titre III	863	390	45,2	13.293	2.516	18,9
Titre V	14.233	3.514	24,6	13.069	3.166	24,2
Total	15.096	3.904	25,8	26.362	5.682	21,5

1° CRÉDITS DE PAIEMENT

a) Le titre III « Air » (2.516 millions de francs) :

- représente 19 % du titre III des Armées ;
- il est en accroissement net de 31 millions par rapport à 1968, soit + 1,2 % seulement.

Avant le transfert à la section commune du montant des rémunérations des personnels civils de la D. T. C. A. le titre III « Air » augmente seulement de 9,5 % par rapport à 1968.

Ce taux, plus faible que le taux moyen d'augmentation des armées, entraîne d'importants sacrifices qui pèseront sur la gestion.

b) Le titre V « Air » (3.166 millions de francs) :

- représente en crédits de paiement, 24,2 % du titre V des Armées, soit sensiblement la même proportion qu'en 1968 ;
- il est en accroissement de 27 millions, soit 0,8 % par rapport à 1968.

2° AUTORISATIONS DE PROGRAMME

a) Au titre III :

— l'inscription d'une somme de 390 millions ne correspond pas à l'estimation envisagée pour la réalisation d'un programme normal d'entretien et de réparations.

b) Au titre V :

— le chiffre est de 3.514 millions, soit 24,7 % des autorisations de programme des Armées ;

— cette dotation est en diminution de :

— 2,5 % par rapport à 1968 ;

— 3,7 % par rapport aux besoins évalués en début d'année.

II. — Evolution par rapport au budget de 1968.

L'évolution du budget par rapport à 1968 est donnée dans le tableau suivant :

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME				CREDITS DE PAIEMENT			
	1968 Loi de finances.	1969	Différence.		1968 Loi de finances.	1969	Différence.	
Titre III.....	365	390	+ 25	+ 6,8 %	2.485	2.516	+ 31	+ 1,2 %
Titre V.....	3.603	3.514	— 89	— 2,4 %	3.139	3.166	+ 27	+ 0,8 %
Total	3.968	3.904	— 64	— 1,6 %	5.624	5.682	+ 58	+ 1,0 %

Au total, les crédits de paiement de la section « Air » augmentent de 1 % par rapport à 1968, les autorisations de programme diminuent de 2,4 %.

Analyse du titre III.

CATEGORIES DE DEPENSES)	BUDGET 1968.	MESURES acquises.	MESURES nouvelles.	PROJET de budget 1969.
Personnel (rémunération-entre- tien - charges sociales).....	1.655	264,4	— 224,1	1.695,3
Carburants	330,7	»	— 43,3	287,4
Entretien des matériels.....	332,3	— 42,3	+ 68,5	358,5
Entretien du domaine.....	49,4	»	+ 4,8	54,2
Divers (instruction, loyers, transports, fonctionnement, téléphone)	118	— 0,6	+ 3,1	120,5
Total	2.485,4	+ 221,5	— 191	2.515,9
		+ 30,5		

Au chapitre des dépenses affectées au personnel, le budget 1969 enregistre une nouvelle diminution des effectifs qui se chiffre, depuis la fin de la guerre d'Algérie, à 36.000 hommes, soit 25 %. L'étroitesse de la situation financière a contraint de ramener les effectifs budgétaires de l'Armée de l'Air à 105.935 hommes contre 108.599 en 1968 et 123.945 en 1964 (abattements d'effectifs : 94 officiers, 581 sous-officiers et personnels militaires féminins de l'Armée de l'Air, 1.990 hommes du rang).

L'augmentation de 8,5 % de la solde de base; le relèvement indiciaire de 10 points pour les officiers, 15 points pour la plupart des sous-officiers; l'augmentation des primes de qualification attribuées à certains officiers, ayant acquis un brevet d'enseignement supérieur, l'attribution d'une prime de qualification aux officiers issus des Grandes écoles militaires et l'augmentation des primes de qualification attribuées aux personnels titulaires de titres de guerre, ont entraîné un accroissement de 15 % des dépenses de personnel.

Néanmoins un décalage de 16 points réels pour l'ensemble des corps de sous-officiers existe entre les personnels militaires et les fonctionnaires civils de rang équivalent. (Un exemple peut être retenu : la disparité frappante des traitements des pilotes et des contrôleurs militaires d'opération par rapport à leurs homologues civils de même qualification professionnelle). Ce retard, que l'évolution des indices depuis 1945 n'a fait qu'aggraver, ne se justifie pas ; un effort spectaculaire doit être accompli pour valoriser les traitements des personnels en tenant compte de leurs responsabilités.

D'autre part, la recherche de l'équilibre annuel du budget ne permet plus de comprimer les effectifs au-delà du seuil atteint.

En résumé, les mesures proposées en faveur des personnels restent nettement insuffisantes : elles ne correspondent ni à la situation existante, ni à l'évolution d'une Armée de l'Air moderne.

Au chapitre des dépenses d'entretien du matériel, le maintien du crédit de 390 millions entraînera une diminution de l'activité aérienne et la réduction du nombre de mises en réparation. Une autorisation de programme de 460 millions aurait été nécessaire pour réaliser un programme normal d'entretien de nos matériels aériens.

La diminution des crédits consacrés à l'achat des carburants se traduira par une réduction de 8 % de l'activité aérienne qui, en dehors des problèmes de sécurité des vols, touchera l'industrie aéronautique.

L'augmentation de 10 % du montant de la dotation envisagée pour l'entretien du domaine permettra de conserver, pour ces opérations, un rythme voisin de ce qu'il est actuellement. Mais il ne faudra pas s'attendre à des améliorations sensibles par rapport à 1968 (en particulier la remise en état des anciennes bases aériennes américaines).

Les dépenses diverses restent au même niveau qu'en 1968, leur augmentation étant en grand partie absorbée par des charges nouvelles.

Analyse du titre V.

1° EVOLUTION DES CRÉDITS INSCRITS AU PROJET DE BUDGET 1969

a) Crédits de paiement.

CHAPITRES	BUDGET 1968	PROJET de budget 1969.
51-71 Etudes et prototypes.....	695	715
52-71 Investissements techniques et industriels.	140	140
53-41 Matériels D.C.C.A.....	73	76
53-51 Armement et munitions.....	125	110
53-52 Matériels au sol.....	72,5	75
53-71 Série : telec-sol et rénovation bord.....	290,5	330
53-72 Série : matériels aériens.....	1.535,5	1.500
54-61 Infrastructures + travaux et installations.	205	220
54-62 Acquisitions immobilières.....	3	»
Totaux	3.139,5	3.166

On peut remarquer que les crédits de paiement sont au même niveau qu'en 1968, c'est-à-dire qu'il faudra absorber les hausses de prix. Le taux de couverture des autorisations de programme par les crédits de paiement demeure insuffisant. Il est impératif de poursuivre l'effort entrepris pour éviter que le décalage entre les autorisations de programme et les crédits de paiement ne s'accroisse.

b) *Autorisations de programme.*

CHAPITRES	BUDGET 1968	PROJET de budget 1969.
51-71 Etudes et prototypes.....	726	677
52-71 Investissements techniques et industriels.	130,8	140
53-41 Matériels D.C.C.A.....	69,5	72
53-51 Armements et munitions.....	121,7	124
53-52 Matériels au sol.....	73,6	76
53-71 Séries : telec.....	346,5	415
53-72 Séries : matériels aériens.....	1.944,6	1.800
54-61 Infrastructure : travaux et installations...	190,8	210
54-62 Acquisitions immobilières.....	»	»
Total	3.602,9	3.514

La dotation globale du titre V en autorisations de programmes diminue de 2,4 % (88,9 millions) par rapport au budget 1968.

Les variations sont relativement importantes sur les quatre chapitres suivants :

— études et prototypes.....	— 49 millions de francs.
— télécommunications	+ 68,5 — —
— matériels aériens (série).....	— 144,6 — —
— infrastructure	+ 20 — —

c) *Etudes.*

Malgré la diminution de 6,7 % de la dotation de ce chapitre, il est proposé de financer en 1969 les études qui touchent directement à l'évolution de l'Armée de l'Air dans les dix prochaines années. Pour redonner un rythme normal à des études plus générales, un accroissement des crédits 1970 est indispensable.

Les principales études destinées à préparer l'avenir concernent les moteurs, le programme Ragel, les engins Air-Sol et Air-Air.

Les moteurs.

Les études relatives aux moteurs futurs absorberont 9 millions en 1969. Elles devraient permettre à notre pays de disposer de moteurs compétitifs sur le plan international, en particulier les moteurs ATAR M 53 devant permettre de déboucher sur des vitesses de mach 3.

Le programme « Ragel ».

Le but de ce programme est de doter l'Armée de l'Air d'un avion de combat à hautes performances à partir de 1976. L'avion à géométrie variable correspond à ce besoin et deux prototypes d'un biréacteur G 4 figurent sur le présent projet de budget.

Les études d'engins.

Il est prévu de leur affecter 55 millions en 1969. L'étude de l'engin Air-Sol Martel, commencée en 1965, se poursuit en coopération avec la Grande-Bretagne et devrait se terminer en 1971. Deux études d'engins Air-Air sont en cours.

2° LES MATÉRIELS AÉRIENS DE SÉRIE

Le chapitre 53-72, relatif aux matériels aériens, comprend des autorisations de programme d'un montant de 1.800 millions. Il permettra :

— de poursuivre normalement le programme du Jaguar, dont la sortie en série est décidée pour 1971 ;

— de lancer la série F I, dont le premier prototype doit voler au début de l'année prochaine. Un crédit de 870 millions devrait permettre ici d'assurer le financement des frais fixes de lancement en série et la commande d'une trentaine d'avions ;

— de commander 18 avions N 262, destinés à remplacer des avions périmés ;

— de commencer la modernisation de notre appareillage de mesures et contre-mesures électroniques ;

— de commander 10 avions de combat biplaces pour l'entraînement des stagiaires étrangers ;

— de procéder à la rénovation des Vautours et Super-Mystère, qui devront être maintenus en service jusqu'à l'arrivée en unités du Mirage F I.

3° MATÉRIELS DE TÉLÉCOMMUNICATION

Un crédit de 415 millions, en augmentation par rapport à celui de l'année précédente, montre la volonté de l'Armée de l'Air d'effectuer les efforts indispensables pour mettre les services de détection et de transmissions au niveau exigé par les missions qui lui sont assignées. Pour atteindre ce but, il convient :

— de poursuivre la réalisation des ensembles « Palmier » et « Strida » ;

— de moderniser les réseaux de commandement par la mise en place accélérée de réseaux troposphériques R 70 et des centres de relais automatiques indispensables en matière de liaison Sol-Sol ;

— d'améliorer les systèmes de navigation et de communications Air-Sol ;

— de lancer un programme de protection en tenant compte de l'expérience acquise en France et à l'extérieur.

4° ARMEMENTS ET MUNITIONS

Au chapitre 53-51, les munitions d'entraînement absorberont 73 millions de crédits — 46 millions couvrent la tranche 1969 de la série AS 37 — 5 millions sont consacrés aux matériels de protection NEC.

5° LES PROGRAMMES D'INFRASTRUCTURE

210 millions d'autorisations de programme sont demandés pour 1969. Or, une dépense annuelle de 300 millions serait nécessaire pour permettre à l'Armée de l'Air à la fois de mettre en service des installations nouvelles, d'améliorer les conditions de vie et de travail de ses personnels, d'obtenir une meilleure efficacité opérationnelle.

Conclusions.

Que peut-on conclure de l'étude du budget qui nous est présenté ?

Une Armée de l'Air efficace demande un effort continu. Elle exige, en particulier, un effort financier soutenu, car il faut de longues années pour concevoir et équiper une force (huit ans environ si l'on prend l'exemple du Mirage IV).

D'autre part, les matériels aériens ont une vie limitée (douze à quinze ans pour un avion de combat, vingt à vingt-cinq ans pour les autres).

Si l'on veut éviter la tâche insurmontable de renouveler en totalité un parc trop ancien, il est indispensable de concevoir l'avenir dans une optique largement prospective.

Il est utile à ce sujet de rappeler les objectifs de la deuxième loi-programme :

- achèvement du premier système d'armes stratégiques (Mirage IV) ;
- revalorisation de l'environnement électronique de la F. N. S. ;
- mise en service progressive du second système d'armes stratégiques (27 puis 50 missiles S. S. B. S.) ;
- modernisation des forces de manœuvre :
 - construction de 120 Mirage III E ;
 - mise en service de l'avion-école et d'appui tactique (40 en 1970) ;
 - étude et lancement d'un avion à décollage vertical à hautes performances apparaissant en unités fin 1970 ;
- mise en service de missiles de défense Sol-Air et de missiles offensifs Sol-Sol (S. S. B. T.) ;
- rénovation d'une partie des unités de transport aérien militaire en les équipant du Transall construit à 50 exemplaires.

Les hausses de prix, les retards subis par certains programmes et les changements décidés pour des motifs techniques ont rendu caducs un certain nombre d'objectifs arrêtés dans cette loi.

Il semble nécessaire, à l'heure actuelle, soit de réviser la deuxième loi-programme, soit de présenter dans des délais rapides une troisième loi-programme qui, à la fois, tiendrait compte des réalisations de la précédente et déterminerait de façon claire les perspectives d'avenir.

Mettre en œuvre une arme aérienne à même d'assurer la protection du territoire national et d'agir au-delà de nos frontières justifie ces impératifs. Or, à la fin de 1970, l'Armée de l'Air n'aura à sa disposition qu'un peu plus des deux tiers des moyens matériels qui lui étaient destinés.

L'équipement à long terme de l'Armée de l'Air reste un problème essentiel. Si elle a pu constituer, selon le calendrier prévu, la force « Mirage IV », qui représente notre seule force de dissuasion, il ne conviendrait pas de négliger la défense aérienne et l'importance des forces de combat et d'intervention. La reconstitution de nos forces aériennes de 1970 à 1975 constitue un objectif primordial. La troisième loi-programme devrait prévoir l'augmentation des effectifs, l'accélération de la mise en place des engins S.S.B.S., la construction immédiate de 300 avions de combat. Tous ces objectifs sont à notre portée au prix d'un effort budgétaire soutenu ; or, en France, 22 % du budget des Armées vont à l'Armée de l'Air. Le chiffre correspondant est de 35 % en Grande-Bretagne et de 40 % aux Etats-Unis. Il convient de souligner que les récents budgets militaires ont facilité le développement d'une industrie aéro-spatiale vivante et dynamique qui peut tenir un rôle compétitif sur le marché international, en défendant également de grandes réalisations civiles. Il importe donc aujourd'hui d'envisager les moyens de redresser une situation qui aurait pour conséquences de priver nos forces armées aériennes des hommes et du matériel nécessaire à l'accomplissement des missions essentielles qui lui sont confiées.

En conclusion, marqué par les conséquences des événements de mai, le budget de l'Armée de l'Air de 1969 a dû supporter des compressions sérieuses de crédits. S'il n'entraîne aucun changement d'option fondamentale et ne compromet pas l'avenir, il se présente en budget d'attente.

Il pose, en revanche, le problème des dotations qu'il est indispensable d'envisager pour le budget 1970, permettant de reprendre un rythme progressif des investissements pour répondre aux exigences d'un siècle que dominant l'Air et l'Atome.

Sous réserve de ces observations, votre commission donne un avis favorable à l'adoption sans modification des crédits de la section « Air » du budget des Armées.